



Commune de PAMFOU
Tel. : 01 64 31 81 90
Mail : contact@pamfou-mairie77.fr

Mise à jour le 28/09/2023

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Période de location **1** : Eté : du 1 mai au 30 septembre

Période de location **2** : Hiver : du 1 octobre au 30 avril

CAUTION : 800 €. Cette caution (à l'ordre du Trésor Public) sera versée au moins 15 jours avant la date de l'évènement, **la restitution de cette caution se fera après le paiement de la location auprès de la Trésorerie Générale de Melun (Article 15 du règlement)**

Période 1 - été (du 01/05 au 30/09)	Habitant Pamfou	Locataire extérieur
Journée (9H00 à 19H00)	400.00 €	800.00 €
Week-end (Vendredi 18H00 au Dimanche 18H00)	500.00 €	900.00 €
Période 2- hiver (du 01/10 au 30/04)		
Journée (9H00 à 19H00)	500.00 €	950.00 €
Week-end (Vendredi 18H00 au Dimanche 18H00)	600.00 €	1 050.00 €

Sont compris dans la location : l'utilisation du réfrigérateur, du congélateur, du chauffe-plat et du lave-vaisselle

Le nettoyage complet de la salle et de son environnement est assuré par l'utilisateur

En cas de reprise du nettoyage par la Commune la prestation sera facturée **150 €**

Les tables et les chaises seront rendues nettoyées

En cas de nettoyage très important, ce travail sera assuré par une société privée à la charge de l'utilisateur

Documents complémentaires à remplir ou à consulter ou à apporter en Mairie et diverses démarches :

- 1 - demande de réservation
- 2 - convention d'utilisation
- 3 - règlement des salles communales de PAMFOU
- 4 - assurance
- 5 - versement de la caution et de la location
- 6 - état des lieux 1 et 2 (avant et après location)

Le Maire
Pierre-François PRIOUX